



SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

*fondée en 1922*

# INSTRUCTIONS DE COURSE

## Régate Guillaume – Dimanche 14 août 2022

### 1. DÉPART

- 1.1 La zone de départ pour tous les concurrents sera située aux environs de la DI
- 1.2 La ligne se situera entre le Bateau Comité et une bouée conique jaune
- 1.3 Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26 avec signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ, par pavillons et à la VHF
- 1.4 Le pavillon d'avertissement sera un pavillon rouge

### 2. ARRIVEE

- 2.1 La ligne d'arrivée se situera entre le Bateau Comité et une bouée conique jaune
- 2.2 Le Comité de Course pourra interrompre une course selon l'une des clauses prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une marque

### 3. PARCOURS

Départ	A environ 0,3 MN à l'Ouest de la DI, Ligne approximativement Sud-Nord entre Bateau Comité (au Sud) et bouée conique jaune (au Nord)
Parcours construit	Parcours construit côtier entre marque de départ et bouée conique rouge mouillée plein Ouest de la DI, distance fonction du vent précisée lors du briefing Toutes marques à laisser à BABORD Effectuer un nombre maximum de tours (uniquement les tours révolus compteront au classement) durant le temps de course de 2h (pouvant être raccourci par le Comité de Course)
Arrivée	Entre Bateau Comité et bouée conique jaune (face à l'Ouest)

Coordonnées de la DI : 49°19.214' N 00°05.825' W

### 4. RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 4.1. Pour contrôle, les élargissements seront faits par appel VHF de chaque bateau au Bateau Comité
- 4.2. Tout changement d'équipage par rapport à celui figurant sur la fiche d'inscription devra alors être signalé



## SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE LA DIVES

*fondée en 1922*

- 4.3. Les bateaux devront signaler leur abandon de la course ou leur départ vers un autre port en se présentant au Bateau Comité ou en le contactant par VHF
- 4.4. Canal VHF : 06
- 4.5. Le port du gilet de sauvetage à tout moment sur l'eau sera obligatoire. Le non-respect de cette disposition entraînera la disqualification automatique
- 4.6. En cas de suspicion de COVID-19 sur un membre d'équipage, le bateau devra immédiatement abandonner la course. S'il ne le fait pas, il sera disqualifié (DP)

### **5. ARBITRAGE**

Président du Comité de Course : Christian Desouches

### **6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour toute information complémentaire veuillez contacter :

La Société des Régates de la Dives  
Port Guillaume de Dives – Cabourg – Houlgate  
Quai Bernard Magne  
14160 Dives-sur-mer

06 85 31 39 91 / 06 32 11 34 53

[contact@srd-yachtclub.com](mailto:contact@srd-yachtclub.com)

[www.srd-yachtclub.fr](http://www.srd-yachtclub.fr)